

INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Interdiction des tubes souples en GPL

Quelle est la date d'application ? 1^{er} Janvier 2020

Est-ce un point de contrôle ? Oui

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

À RETENIR

En GPL, l'alimentation des appareils de cuisson par un tube souple devient une anomalie, y compris dans l'existant.



Exception

L'alimentation sans tuyauterie fixe d'un appareil de cuisson à l'aide d'un tube souple depuis une bouteille de GPL reste autorisée.